

Bulletin

d'information agricole

ETABLISSEMENT PUBLIC
DE GESTION ET D'AMENAGEMENT
DE LA BAIE DE DOUARNENEZ

Février 2015

baie de Douarnenez

Programme des actions agricoles 2015

**Concentrations
nitrates & pesticides
dans les cours d'eau**

**Bilan 2014
de la charte de territoire**



L'année 2014 s'est achevée avec la confirmation d'une tendance à la baisse des concentrations en nitrates dans les cours d'eau de la baie de Douarnenez, même si le Stalas, le Lopic, le Kergaoulédan et le Ris demeurent à des niveaux importants. Les volumes des algues vertes échouées et ramassées ont également montré, comme en 2013, un fléchissement.

Ces signaux optimistes traduisent en partie le résultat des efforts menés par les agriculteurs depuis plus de 10 ans.

Le présent bulletin dresse un bilan de l'année écoulée pour les actions menées par l'EPAB dans le cadre de la charte de territoire. Les actions liées à cette charte sont une belle opportunité pour certains exploitants de conforter leur système : amélioration de l'autonomie fourragère, perfectionnement du système de pâturage, diversification des cultures, plantation de haies et mise en place de talus ... Les moyens financiers déployés par les pouvoirs publics sont à la mesure de ces changements.

L'année 2015 sera la dernière année du « plan gouvernemental de lutte contre les algues vertes ». Les producteurs de territoire pourront à nouveau expérimenter des changements et bénéficier des accompagnements. La restauration des zones humides non fonctionnelles va se concrétiser par de premiers travaux en 2015, mais qui doivent être étendus grâce à la mobilisation de tous.

Au-delà du phénomène algues vertes, une attention particulière sera portée en 2015 à la pose de pompes de prairie, pour supprimer l'accès direct aux cours d'eau par les animaux. Cette action permettra de résoudre en partie la problématique des contaminations bactériologiques d'origine animale, risquant d'entraîner la fermeture de la plage du Ris en 2016, si rien n'est fait !

Le SAGE (schéma d'aménagement et de gestion des eaux) est en cours d'élaboration sur la baie de Douarnenez. Ce schéma est le garant d'une vision à long terme de la qualité de l'eau, en conciliant les usages et activités avec la protection de la ressource en eau. L'EPAB, qui est la structure porteuse du SAGE, a installé la nouvelle équipe d'élus le 5 juin 2014. Les nouveaux élus ont confirmé leur engagement vis-à-vis d'une action collective et des intérêts partagés par tous sur la baie de Douarnenez.

Contact :

EPAB – Le Pavillon – La Clarté – 29100 KERLAZ

02 29 40 41 24 / 06 47 38 01 99

pole.prevention@epab.fr

www.sagebaiededouarnenez.org

Sommaire

BILAN 2014 DES ACTIONS EN CHIFFRES 4

LES CONCENTRATIONS EN NITRATES & PESTICIDES DES COURS D'EAU 5

PARTICIPEZ AUX ACTIONS 2015 - C'EST GRATUIT!

ACTIONS PHYTOS AUPRÈS DES COLLECTIVITÉS 7

BIEN RÉALISER SON PPF 2015 8

AUGMENTER SES SURFACES EN HERBE 9

AUTONOMIE EN SYSTÈME BOVINS LAIT 10

TESTER LE ZÉRO PHYTO SUR MAÏS 11

IMPLANTER DU MÉTEIL ET DU LUPIN 12

LE PROGRAMME BREIZH BOCAGE 13

ABREUVEMENT DU BÉTAIL AU COURS D'EAU 14

EVALUER LA PRODUCTIVITÉ DE VOS ZONES HUMIDES FAUCHÉES/PÂTURÉES 15

RESTAURER DES ZONES HUMIDES 16

Bilan 2014 en chiffres



30 km de haies plantées à plat ou sur talus

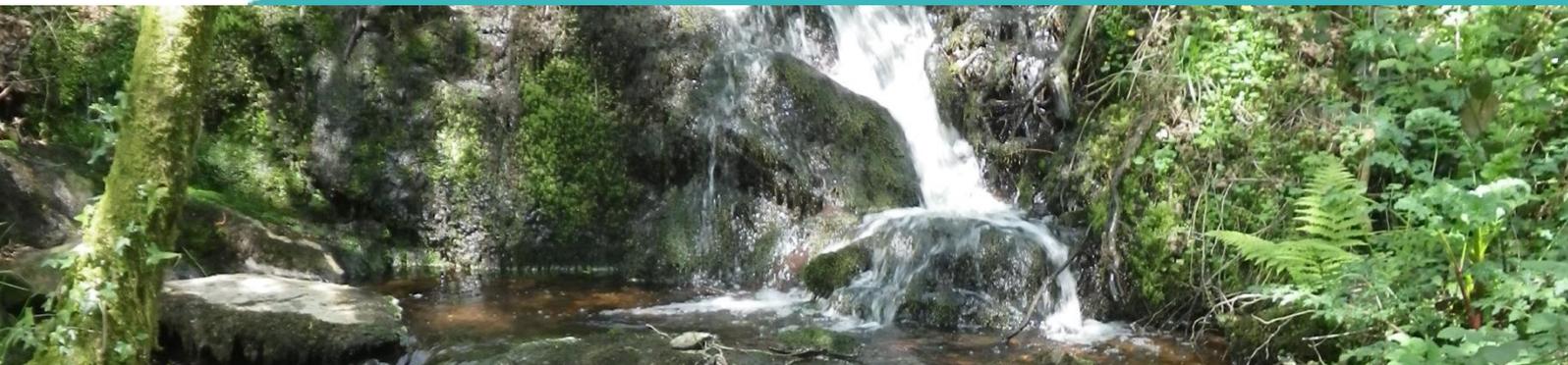
189 diagnostics individuels réalisés auprès des agriculteurs
Objectif prévu : 350 diagnostics au 30 avril 2014

90 contrats d'engagements individuels signés par des agriculteurs
Objectif prévu : 250 contrats au 30 juin 2014

22 demandes de subvention matériel
~ 169 000 € subventions

20 contrats MAEt signés
~ 690 ha contractualisés
~ 41 000 €/an

13 actions collectives rassemblant plus de 140 agriculteurs



Secteur géographique	Cours d'eau	Quantile 90 des concentrations en nitrates (mg/l)								Evolution entre 2007-08 (sauf Aber 2009-10) et 2013-14
		2007-08	2008-09	2009-10	2010-11	2011-12	2012-13	2013-14	Q90 à atteindre en 2015	
CROZON	Aber	-	-	28	28	21	23	21	22	-25%
PORZAY	Lestrevet	34	35	36	33	33	33	28	27	-18%
	Kerharo	36	37	40	36	35	36	30	28	-17%
	Lapic	47	50	48	45	44	44	39	36	-17%
RIS	Ris	37	38	37	36	36	35	34	29	-8%
PORT-RHU	Pénity	24	-	24	23	19	21	19	20	-21%
	Stalas	46	-	48	46	46	43	41	35	-11%
	Kergaoulédan	43	-	45	42	38	39	37	33	-14%

Tableau : objectifs sur le Q90 et évolution pour les 8 cours d'eau de la charte de territoire de la baie de Douarnenez par année hydrologique¹ (source : EPAB, 2014)

Le quantile 90 (Q90) est la valeur de concentration pour laquelle 90% des mesures effectuées sont inférieures. L'année 2007-2008² est l'année de référence retenue par le plan gouvernemental de lutte contre les algues vertes au regard de l'échéance sur les objectifs à atteindre en 2015. **La comparaison des concentrations en nitrates entre l'année de référence et l'année 2013-2014 indique une diminution sur l'ensemble des cours d'eau.**

On remarque par ailleurs :

- Une diminution des concentrations en nitrates plus importante sur les cours d'eau du Porzay que sur les cours d'eau du Ris et du Port-Rhu. Cette différence serait notamment la conséquence des programmes d'amélioration des pratiques agricoles mis en place depuis plusieurs années sur le Porzay. Elle s'expliquerait également par une géologie différente (granites pour le Ris et le Port-Rhu, et schistes pour le Porzay), qui induit un comportement différent.
- Les deux cours d'eau présentant les plus faibles concentrations et les diminutions les plus importantes (Aber et Pénity) drainent des bassins versants moins cultivés que les 6 autres bassins versants de la charte de territoire.

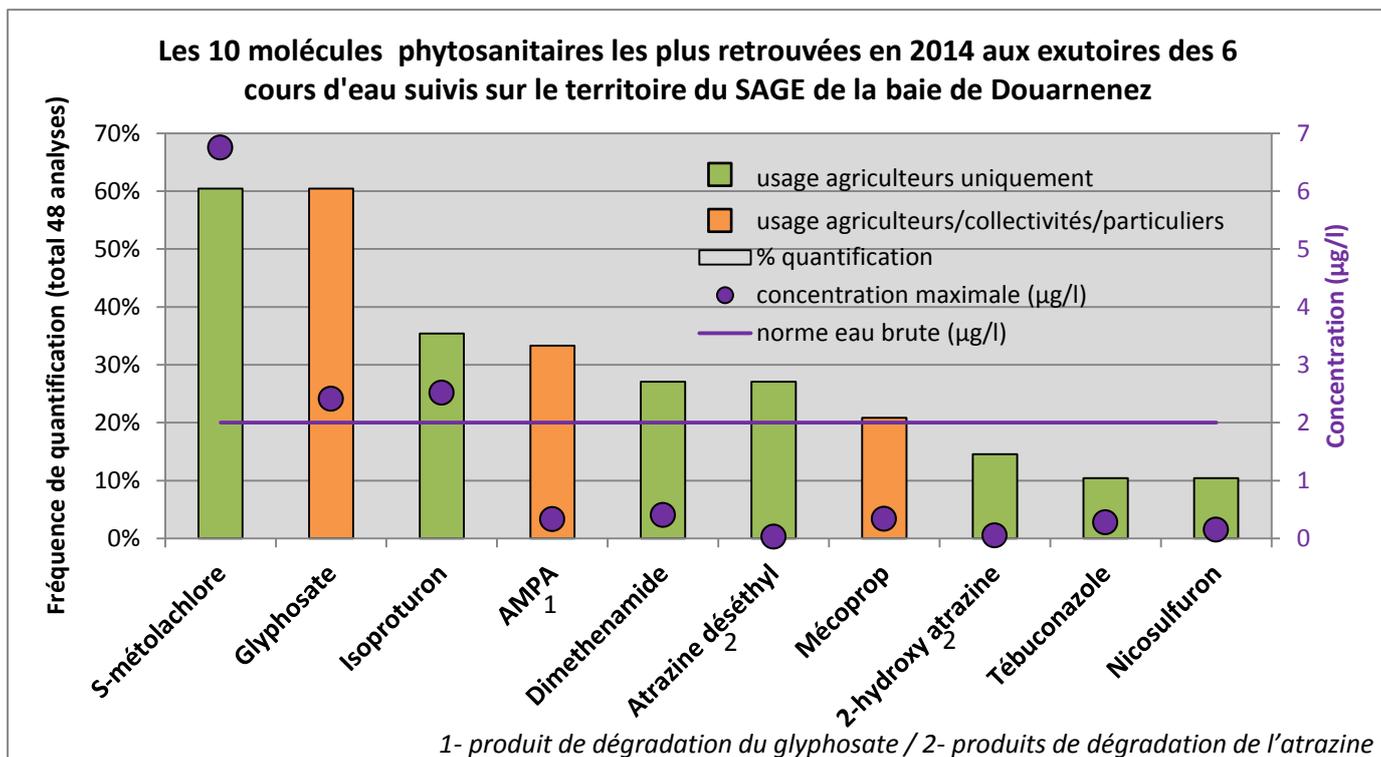
1 - Année hydrologique : période d'octobre à septembre de l'année suivante

2 - sauf Aber : année 2009-2010 utilisée comme année de référence (dû à l'absence de données avant 2009)



Exutoire du cours d'eau Lapic lors d'une crue (source : EPAB)

L'EPAB effectue un suivi mensuel (excepté en janvier et août) des concentrations en pesticides aux exutoires de 6 cours d'eau de la baie de Douarnenez : Stalas, Ris, Lapic, Kerharo, Pentrez et Aber. Les molécules phytosanitaires sont transférées vers les cours d'eau essentiellement par ruissellement des sols lors des pluies. C'est pourquoi les prélèvements sont effectués à la suite d'un épisode pluvieux supérieur à 10 mm/24h. Les analyses sont réalisées par un laboratoire privé agréé.



Quantification : une molécule est quantifiée lorsqu'elle dépasse la limite de quantification, c'est-à-dire la concentration à partir de laquelle le laboratoire est en mesure de mesurer une concentration fiable.

RÉSULTATS 2014

(pour les 6 cours d'eau confondus)

- 33 molécules quantifiées sur 51 molécules recherchées
- 4 dépassements de la norme pour les eaux brutes de 2 µg/l (tableau ci-contre)

Molécule	Cours d'eau	Date	Concentration
S-métolachlore	Stalas	04/06/2014	6,7 µg/l
Isoproturon	Lapic	07/04/2014	2,5 µg/l
Glyphosate	Lapic	06/10/2014	2,4 µg/l
S-métolachlore	Pentrez	04/06/2014	2,2 µg/l

A noter : parmi les 10 molécules les plus quantifiées en 2014, on retrouve 2 résidus de l'atrazine, interdit de vente depuis 2003 ! De même, la molécule dimethenamide est interdite de vente depuis 2008.



Aménagement d'un lieu public par la commune de Ploëven (source : EPAB)

COLLECTIVITÉS



Plans de désherbage communaux

- Outil de diagnostic des pratiques de désherbage des communes et des risques de pollution pour la ressource en eau
- **7 plans de désherbage** des espaces communaux ont été réalisés en 2014
- A ce jour **sur les 23 communes du territoire** du SAGE de la baie de Douarnenez, la commune de **Crozon est en zéro phyto** et **18 communes ont un plan de désherbage.**



Réseau d'échange inter-collectivités

- Réseau créé en 2014 à destination des agents et élus responsables des espaces verts
- 2 sorties organisées : formations sur l'entretien des terrains sportifs (9 participants) et démonstration de matériel de désherbage alternatif aux pesticides (17 participants, photos ci-contre)



PARTICULIERS :

charte « jardiner au naturel, ça coule de source »

- Objectif : sensibiliser les particuliers aux problèmes posés par les pesticides et les orienter vers des pratiques sans pesticides.
- 6 jardineries adhérentes : Point Vert le Jardin Douarnenez, Weldom Douarnenez, Gamm vert Telgruc/Mer, Jardi Leclerc Crozon, Point Vert le jardin Crozon et Gamm Vert Plonévez-Porzay
- Formations pratiques proposées aux vendeurs : solutions alternatives, fonctionnement du sol, compostage, paillage, argumentaire de vente...
- Stands de sensibilisation du grand-public (associations partenaires /EPAB)





Objectifs

- S'approprier la réglementation du nouvel arrêté « Directive nitrates » 2013
- Respecter l'équilibre de la fertilisation pour son PPF grâce à l'outil Excel EQUI-FERTI
- Finaliser son PPF 2015

Intervenants

Nicolas Le Meur – EPAB

Méthode

- Présentation en salle
- Formation Equi-ferti sur Excel

Programme

14h à 17h30 : formation à l'outil de réalisation du PPF EQUI-FERTI

Pour réaliser votre PPF dans le respect de la réglementation de l'arrêté GREN 2013, il vous est proposé d'utiliser l'outil EQUI-FERTI, élaboré par la DRAAF. EQUI-FERTI est un outil Excel **très simple d'utilisation, gratuit** et téléchargeable sur le site web de la DRAAF Bretagne. L'outil intègre de nombreuses formules de calcul automatisées pour vous simplifier la saisie et contrôler la cohérence du PPF vis-à-vis de la réglementation.

Public *Agriculteurs*

Durée *½ journée de 14h à 17h30*

Lieu Salle informatique – Association
Championnet - Site Le Vieux Châtel – KERLAZ

Date *Mercredi 25 février 2015*

GRATUIT – Nombre de places limité : inscrivez-vous

Contact : Nicolas Le Meur – 02 29 40 41 24 / 06 47 38 01 99



Objectifs

- Déterminer sa surface accessible par vache
- Augmenter les rendements en herbe des prairies
- Diminuer les concentrés, acidose et mammites
- Diminuer le temps passé à l'alimentation du troupeau

Intervenant

Michel Kervoalen – Exploitant à Kerlaz

Programme

- Repères techniques et économiques pour augmenter les surfaces en herbe
- Témoignages et échanges avec l'exploitant
- Point sur les aides aux investissements de matériel de récolte de l'herbe et l'aménagement des pâtures (chemins, abreuvement)

Public *Agriculteurs*

Durée *½ journée de 14h à 16h*

Lieu locaux de l'EPAB – La Clarté - KERLAZ

Date ***Mardi 24 février 2015***

Contact : Nicolas Le Meur – 02 29 40 41 24 / 06 47 38 01 99



Objectifs

- Intégrer des dérobées fourragères productives et à bonne valeur alimentaire
- Visualiser le comportement de pousse de différentes dérobées : trèfles, vesce, RGI, avoine, seigle, chicorée, choux

Intervenants

- Julien Rigaud – Bretagne Conseil Elevage Ouest
- Thomas Picheral – OUESCO
- Nicolas Le Meur – EPAB

Méthode

- Visite d'une plate forme dérobée fourragère semée en août 2014
- Témoignage de Jean-Pierre Le Corre - exploitant

Programme

Démo bout de champs

- Visite d'une plate forme de dérobées fourragères semées en été 2014 et pâturée
- Conditions de pâturage des différentes espèces, rendement et effet sur le lait produit
- Valeurs alimentaires des différents mélanges

Public *Agriculteurs*

Durée *½ journée de 14h à 16h*

Lieu *Keramblevec - Pouldergat*

Date *Mars 2015*

Contact : Nicolas Le Meur – 02 29 40 41 24 / 06 47 38 01 99



Objectifs

- Formation à la méthode zéro phyto

Intervenants

Yann Evenat du GAB29
Nicolas Le Meur – EPAB

Méthode

- Formation en salle

Programme

Formation à la méthode zéro phyto

- Intérêts du désherbage mécanique
- Présentation de la méthode Opti'maïs = méthode zéro phyto sur maïs avec possibilité de décrocher en traitement chimique si problème constaté.

Public *Agriculteurs*

Durée *½ journée de 14h à 17h30*

Lieu *Locaux de l'EPAB - KERLAZ*

Date ***Mercredi 4 Mars 2015***

Contact : Nicolas Le Meur – 02 29 40 41 24 / 06 47 38 01 99



Objectifs

- Tester des mélanges céréaliers, lupin
- Être accompagné dans l'itinéraire de ces cultures : précautions de semis et récolte

Intervenants

Yann Evenat GAB 29
Nicolas Le Meur – EPAB

Méthode

- Bout de champs
- Groupe technique d'échanges

Programme

Bout de champs

Un bilan de la culture de lupin blanc implantée en 2015 sera réalisé sur une parcelle pour faire le point sur :

- Le rendement de la culture
- La valorisation fourragère de la culture (analyse de valeur alimentaire réalisée par l'EPAB) et incorporation dans la ration
- Calcul de la marge brute à la parcelle et diminution des charges de culture
- Les débouchés et le contrat signé, prix d'achat

Public *Agriculteurs*

Durée *½ journée de 14h à 16h30*

Lieu Porzay

Date *Juillet 2015*

Contact : Nicolas Le Meur – 02 29 40 41 24 / 06 47 38 01 99



Photographie : talus planté limitant les transferts

Le programme Breizh bocage a pour objectif d'améliorer la qualité des eaux par la reconstitution du maillage bocager.

Les travaux de construction de talus et de plantation de haies bocagères sont intégralement financés par l'EPAB, avec le soutien financier de ses partenaires.

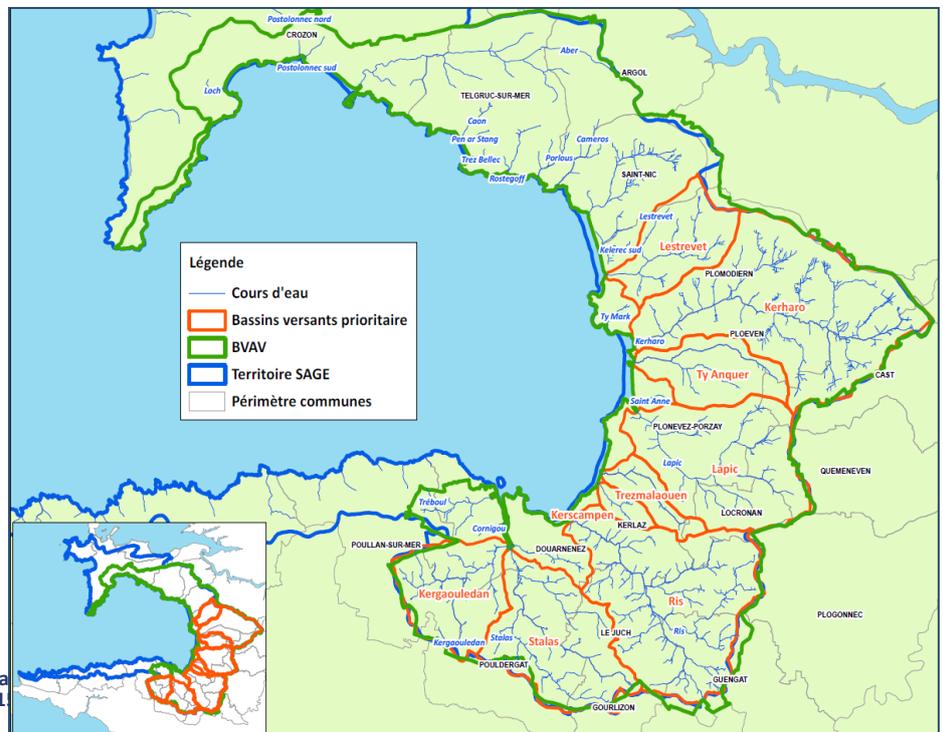
Le périmètre concerné initialement par cette action comprenait les bassins versants du Kerharo, du Trezmalaouen, du Kerscampen et du Stalas. Ces travaux ont permis la mise en place d'environ **30 km** de linéaires de haies plantées à plat ou sur talus et environ **1,4 km** de haies et talus restaurés. **Aujourd'hui le 2^{ème} programme Breizh Bocage va débuter.**

En complément du programme Breizh bocage, des **plantations gratuites de haies le long des cours d'eau** sont proposées :

Les ripisylves sont les formations boisées et arbustives des bordures de cours d'eau. Elles assurent le maintien des berges et la préservation de la qualité de l'eau.

Les travaux programmés dans le cadre de la charte de territoire prévoient de planter 35 km de berges de cours d'eau.

Un entretien sera assuré durant la première année suivant la plantation.



Carte des bassins versants prioritaires concernés par le programme Breizh bocage en 2011

Les personnes intéressées peuvent contacter **Julie Le Pollès**, technicienne bocage.

Tél: 02.29.40.41.26/06.47.38.02.06

E-mail: bocage@epab.fr



Les plages de la baie de Douarnenez sont régulièrement soumises à des pollutions bactériologiques provenant de l'assainissement et des pratiques agricoles. La plage du Ris est menacée de fermeture en 2016, si la qualité des eaux ne s'améliore pas.

La mobilisation de tous les acteurs est primordiale pour enrayer ce phénomène.

Pour l'assainissement, des opérations de diagnostic et de mise aux normes sont menées. Elles sont gérées par les SPANC de Douarnenez Communauté et de Quimper Communauté, ainsi que par la ville de Douarnenez (assainissement collectif).

L'abreuvement du bétail directement au cours d'eau est un problème important. Pour agir, l'EPAB finance des systèmes d'abreuvement auprès des agriculteurs volontaires.

Objectif : limiter l'accès direct des animaux au cours d'eau

- Supprimer le piétinement des berges et la descente du bétail dans les cours d'eau
- Maintenir la possibilité d'abreuvement des troupeaux à partir de l'eau des cours d'eau
- Améliorer la qualité bactériologique des eaux de baignade
- Sécuriser la qualité sanitaire de l'eau apportée aux cheptels (réduire les risques de mammites)

Solutions existantes : installer une pompe à museau ou un bac à alimentation gravitaire.



Mise à disposition et installation gratuite du matériel

Chaque exploitation agricole peut bénéficier **gratuitement** de la mise à disposition et de l'aménagement d'un dispositif de ce type **sur un site identifié comme posant problème**. Cette mise à disposition est soumise à l'engagement de clôturer les berges des cours d'eau.

Le travail est engagé sur les bassins versants du Stalas, du Kergaoulédan et du Ris. Une dizaine d'éleveurs de bovins et trois propriétaires de chevaux se sont déjà engagés à mettre en place un système d'abreuvement autonome. Les premières installations auront lieu au printemps et l'action se poursuivra jusqu'à la fin 2015.

Faites appel à un technicien de l'EPAB pour discuter du projet de votre exploitation.

Votre contact à l'EPAB :

Vincent BRICK AIDA

☎ 02 29 40 41 25 / 06 85 94 48 50

Technicien.riviere@epab.fr



Le fourrage produit par les zones humides est exploité par fauche ou par pâturage. Dans certaines conditions, cette production contribue à limiter les fuites d'azote.

Le recueil de données sur différents sites du territoire permettra de disposer d'une évaluation concrète de ce phénomène et d'identifier les pratiques les plus adaptées pour optimiser le rôle épurateur des zones humides.

Objectifs

- Connaître le rôle des zones humides sur le cycle de l'azote.
- Etablir des données spécifiques au territoire sur le fonctionnement et la gestion des zones humides.
- Proposer des modalités de gestion adaptées pour limiter les fuites d'azote.

Zones humides visées

- Prairie pâturées et/ou fauchées,
- Prairies exploitées sans ou avec de faibles apports azotés
- Parcelle(s) traversée(s) par un fossé ou un cours d'eau

Données à collecter sur le terrain

L'expérimentation portera uniquement sur 5 sites pour l'ensemble du territoire.

- Evaluer les entrées et sorties de nitrates au niveau des zones d'écoulement
- Connaître la pédologie des sols.
- Connaître le cycle de décomposition de la matière organique du sol,
- Suivre l'évolution du niveau de la nappe dans le sol
- Connaître et suivre la composition de la flore des parcelles
- Evaluer la valeur fourragère de la végétation
- Connaître la portance des sols
- Réaliser le bilan des pratiques de gestion menées sur les parcelles

Public Agriculteurs

Des suivis seront réalisés gratuitement sur 5 sites du territoire

Contact : Olivier Robin – 02 29 40 41 25 / 06 47 38 01 88
milieux.naturels@epab.fr



Les travaux programmés dans le cadre de la charte de territoire prévoit de restaurer les fonctions hydrauliques des zones humides.

Objectifs

- Augmenter le temps de séjour de l'eau sur les parcelles.
- Restaurer la capacité naturelle des zones humides à dénitrifier l'eau.
- Veiller au maintien des usages sur la parcelle et accompagner le propriétaire et l'exploitant pour envisager des modifications de pratiques éventuelles.
- Assurer le lien avec les dispositifs MAE qui entreront en vigueur en 2015.

Moyens

- Actions sur le drainage : comblement de fossés drainant, création de fossés borgnes, obstruction de drains enterrés.
- Actions sur les cours d'eau : remise en place de cours d'eau déplacés, recharge en granulats des cours d'eau curés ou approfondis par l'érosion, suppression des busages de cours d'eau sur de grandes longueurs.
- Actions sur les berges : création d'ouverture dans les talus présents sur les berges pour permettre l'expansion des crues.

Les actions sont définies d'un commun accord à partir d'un constat de terrain. Ce travail se fait avec de nombreux échanges pour préciser les attentes de chacun.



Six dossiers ont été validés fin 2014 avec des propriétaires. Les dossiers sont actuellement instruit par les services de l'État. Les propriétaires sont des communes ou communauté de communes et des propriétaires non agriculteurs. Seulement deux de ces sites sont concernés par une activité agricole. D'autres dossiers sont actuellement à l'étude.

Contact

Olivier ROBIN
☎ 02 29 40 41 25
ou 06 47 38 01 88
milieux.naturels@epab.fr